

L'ajournement

Étant donné ces circonstances, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a aucune raison ni d'occasion d'apprendre les détails des opérations qui ont eu lieu à l'égard du terrain concerné par un projet de la Société d'habitation de l'Ontario.

Mais, évidemment, on n'est pas parfait, on peut avoir certaines déficiences, et comme je le disais à l'honorable député au début de mes remarques, il peut être assuré que s'il veut bien nous soumettre des renseignements au sujet des terrains acquis par la Société d'habitation de l'Ontario qu'il estime suffisants pour justifier une enquête plus poussée, je suis absolument certain que mon ministre voudrait que l'honorable député les mette à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE—LA NOMINATION DE M. MICHAEL PITFIELD—L'OPPORTUNITÉ DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ENGAGEMENT

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, le 8 octobre, j'ai posé une question au premier ministre (M. Trudeau). Je lui ai demandé s'il ferait une déclaration à l'appel des motions pour révéler les principes qui régiront dorénavant les nominations aux échelons supérieurs de la Fonction publique. J'ai mentionné le cas de M. Michael Pitfield et j'ai demandé au premier ministre si cette nomination indiquait qu'on avait remplacé le système de mérite par celui des amis.

Le premier ministre a éludé la question et s'en est pris à mon droit de parlementaire de m'enquérir sur la nomination et la compétence d'un fonctionnaire dont l'influence dépasse celle de bien des membres du conseil des ministres et dont la seule qualité spéciale pour ce poste semblerait être l'amitié qui le lie au premier ministre.

Le premier ministre a indiqué qu'à ce niveau, les nominations se faisaient à la discrétion du gouvernement. Bien sûr, mais c'est le devoir de cette législature et des députés qui siègent ici de mettre en doute le jugement dont on fait preuve en exerçant ce pouvoir discrétionnaire. Cela ne regarde pas seulement notre assemblée, mais aussi les gens de l'extérieur, y compris le *Journal* d'Ottawa qui a écrit, un peu plus tard:

Le premier ministre Trudeau... a fait preuve d'un très mauvais jugement dans le choix d'un ami intime pour exercer des fonctions si délicates... Un premier ministre a besoin de s'entourer d'amis et de conseillers en qui il peut avoir entière confiance, et qui lui donneront continuellement des preuves de loyauté. Mais leur place se trouve parmi le personnel de son propre bureau, et non dans la fonction publique.

Cette nomination a créé un précédent. Le départ de M. Pitfield suivra inévitablement celui du premier ministre, et quelque autre favori du premier ministre suivant fera son entrée en scène. Cet emploi de haut-fonctionnaire dans la fonction publique canadienne est devenu, par cette simple décision, un poste comblé par favoritisme politique. Ce geste a modifié notre système de gouvernement, et a d'un seul coup menacé l'indépendance politique de la fonction publique canadienne.

La nomination de M. Pitfield est celle qui fait le plus de bruit, mais ce n'est pas un cas isolé. C'est qui inquiète considérablement la Chambre. Sa nomination s'inscrit dans le cadre d'un courant de nominations d'amis politiques à des postes de la fonction publique, qui ne peut être respectée et efficace que dans la mesure où elle ne peut être soupçonnée de sectarisme politique. Le mois dernier, nous avons assisté non seulement à la nomination de M. Pitfield à ce poste élevé, mais aussi à la nomination de M.

Jim Davey, ancien du cabinet du premier ministre et du cabinet du ministre des Transports, à un poste de direction de la fonction publique au ministère des Transports. Nous avons vu nommer l'hon. Paul Martin haut commissaire en Grande-Bretagne. Ces personnages viennent rejoindre à la fonction publique d'autres personnages tels que MM. Timothy Porteous, Edgar Benson, Mike McCabe, Paul Gérin-Lajoie et Dieu sait combien d'autres.

La Chambre accepte le fait qu'il existe depuis quelque temps une disposition permettant l'entrée dans la Fonction publique de personnes qui ont occupé un poste élevé auprès de ministres ou d'autres personnalités politiques. Étant donné leur salaire de base, ces personnes occupent inévitablement un poste au nouveau de l'élaboration des politiques.

J'ai placé une question au *Feuilleton* afin de découvrir combien il y a de ces personnes dans la Fonction publique et dans quels domaines elles travaillent. J'ai fait cela car je considère cette question comme très importante.

Cette pratique pose trois menaces à notre système. Premièrement, elle détruit l'équilibre essentiel entre les politiques élus et les fonctionnaires nommés. Elle menace et met en même temps en péril l'indépendance de la Fonction publique canadienne.

● (2220)

La deuxième menace qui se pose est que cela sape le moral des fonctionnaires qui n'ont plus d'intérêt à exceller. De fait, le fonctionnaire est tout simplement porté à plaire à son maître, car l'excellence n'est plus la norme qui détermine l'avancement; c'est l'amitié qui devient maintenant la norme qui permet d'avancer.

La troisième menace est qu'on rétrécit ainsi le fondement de la consultation sur lequel s'appuient les décisions nationales. Notre pays est varié et le gouvernement devrait refléter cette diversité. Il n'en sera pas ainsi cependant, si la fonction publique est formée à l'image d'un premier ministre partial.

J'ai demandé au premier ministre l'autre jour de nous dire quels principes directeurs avaient été suivis lors de cette nomination. Il n'en a donné aucun. J'ai aussi inscrit au *Feuilleton* un avis de motion pour tenter d'assurer un examen parlementaire des pouvoirs croissants du bureau du premier ministre qui semble être au cœur du problème auquel nous faisons face actuellement. Nous ne devons pas simplement examiner les états de service de M. Pitfield; c'est évidemment un homme brillant et compétent. Il ne s'agit pas non plus de mettre un frein au favoritisme politique qui existe depuis toujours.

Le premier ministre, par cette décision, par cette politique qu'il a établie, change la nature même de la fonction publique au Canada ainsi que le caractère même de notre régime de gouvernement. Il passe outre au mérite, il sape le moral, il compromet une indépendance essentielle et enlève la protection de régions ou de groupes dont les intérêts ne sont pas servis par le gouvernement politique du jour. Il est regrettable que le premier ministre ait signalé en mettant de côté cette question qu'il ne tenait pas à ce que l'on s'arrête sur le processus actuellement en marche. Nous n'exagérons rien en disant que les changements qu'il apporte à la dérobée ont plus de signification et auront sur notre régime des effets plus permanents que n'en aurait un changement de gouvernement.

A mon avis, c'est là une question urgente que la Chambre ferait bien d'étudier tant sous le rapport des nominations des cadres de la Fonction publique que sous celui du